

LES RÉPONSES À VOS QUESTIONS

1° J'ai déposé une demande de logement. Que va-t-il se passer maintenant ?

Suite au dépôt de votre demande de logement, l'OPAC de la SAVOIE va l'enregistrer informatiquement dans un délai d'un mois maximum. Un **accusé de réception** comportant un numéro unique de demandeur et attestant de votre démarche vous est personnellement envoyé.

ATTENTION ! Votre formulaire doit être entièrement complété pour être enregistré.

Puis, en vue d'une éventuelle attribution, des pièces justificatives vous seront demandées. Elles devront être impérativement fournies en intégralité.

Si vous avez trouvé un logement entre-temps et si vous souhaitez annuler votre demande, merci de bien vouloir nous en informer par courrier.

A SAVOIR...

Près de 9.000 demandes de logement sont en attente en Savoie. Parallèlement, l'OPAC de la SAVOIE attribue chaque année 2.000 logements en moyenne.

2° Ai-je une chance d'obtenir un logement ?

Pour obtenir un logement au sein de l'OPAC de la SAVOIE, vous devez impérativement remplir certaines conditions :

- Vous devez être français ou étranger admis à séjourner en France
- Vos ressources annuelles imposables ajoutées à celles de l'ensemble des personnes vivant au foyer ne doivent pas excéder un montant fixé réglementairement chaque année.

Environ 75% de la population peut avoir accès au logement social au regard de ces conditions.

L'attribution d'un logement est ensuite conditionnée par la situation locale en fonction du nombre de candidatures en attente et du nombre de logements mis en location (cf. question 5)

3° Je suis déjà locataire de l'OPAC de la SAVOIE mais je souhaiterais changer de logement. Que dois-je faire ?

Vous devez compléter un dossier de DEMANDE DE LOGEMENT.

Dans la mesure des disponibilités de logement, l'OPAC de la SAVOIE s'est fixé pour principe de favoriser le parcours résidentiel de ses locataires en tenant compte :

- de l'évolution de leur situation familiale (naissances, décohabitation...)
- de leurs mutations professionnelles
- des modifications économiques et sociales du foyer

Les mutations de logement restent soumises aux critères d'attributions réglementaires et aux relations contractuelles qui lient l'OPAC de la SAVOIE à ses locataires notamment au regard :

- de l'entretien du logement loué
- du règlement régulier des sommes dues
- du respect des règles de vie en collectivité

4° Quels sont les critères d'attribution ?

Les critères d'attributions sont fixés par la loi. L'OPAC de la SAVOIE doit ainsi prendre en compte la diversité de la demande observée localement et favoriser l'égalité des chances entre les demandeurs tout en veillant à la situation des villes et des quartiers.

L'examen des demandes est effectué en tenant compte notamment :

- de la composition familiale
- du niveau de ressources (plafonds de ressources et taux d'effort financier consacré au logement)
- des conditions de logement actuelles du ménage
- de l'éloignement du lieu de travail et de la proximité des infrastructures répondant aux besoins des demandeurs

A SAVOIR...

Chaque année, sur 16.000 logements locatifs, l'OPAC de la SAVOIE enregistre moins de 10% de départs de locataires.

5° Comment sont attribués les logements de l'OPAC de la SAVOIE ?

Les logements de l'OPAC de la SAVOIE sont attribués en fonction de leurs libérations par les locataires en place. Actuellement, en Savoie, le nombre des demandes est supérieur au nombre des logements mis en location. Le délai d'attribution dépend donc de ce rapport entre l'offre et la demande. Il est variable selon les secteurs géographiques recherchés.

Par ailleurs, une partie du patrimoine locatif de l'OPAC de la SAVOIE fait l'objet de réservations légales ou financières.

Ainsi, si vous êtes salarié d'une entreprise de plus de 20 personnes, renseignez-vous auprès de votre employeur pour savoir si vous pouvez obtenir une location de logement au titre du "1% logement".

Si vous êtes fonctionnaire, faites connaître votre demande au service social de votre administration.

Toute attribution de logement fait donc l'objet d'une concertation préalable avec les partenaires de l'OPAC de la SAVOIE (communes, réservataires légaux, réservataires financiers,...) en tenant compte notamment :

- du respect des critères d'attribution (cf. question 4)
- de la situation sur le plan local
- des motifs de la demande
- de l'ancienneté de la demande

A SAVOIR...

L'OPAC de la SAVOIE, c'est 20.000 logements dans 200 communes de Savoie.

6° Ma situation est urgente. Quand aurai-je un logement ?

La quasi-totalité des logements étant occupée, l'OPAC de la SAVOIE ne peut pas toujours prendre en compte les situations d'urgence.

Si vous n'avez pas de logement et si vous rencontrez des difficultés économiques et sociales, prenez également contact avec le service social de votre commune.

ATTENTION ! Le patrimoine n'en est pas moins occupé. Mais ces différentes pistes peuvent contribuer à faciliter vos démarches.

LES CONSEILS SUR LA DEMANDE DE LOGEMENT



1/ COMPLÉTEZ PARFAITEMENT VOTRE DOSSIER DE DEMANDE DE LOGEMENT

Une fois votre dossier parfaitement rempli, vous recevrez un numéro unique d'enregistrement avec l'attestation de dépôt de votre demande.

Des pièces complémentaires vous seront demandées par la suite, au moment de l'instruction de votre dossier.

2/ ÉLARGISSEZ VOTRE CHOIX LE PLUS POSSIBLE !

Plus votre choix est limité au niveau de la commune, de la résidence et du logement souhaités, plus il sera difficile à l'OPAC de la SAVOIE de satisfaire rapidement et facilement votre demande de logement.

Pour mettre tous les atouts de votre côté, élargissez votre choix !

3/ RETOURNEZ VOTRE DOSSIER

5 Antennes gèrent les dossiers. Retournez le vôtre à l'Antenne qui se charge de(s) la commune(s) où vous recherchez une location. Voir coordonnées pages suivantes.

4/ INFORMEZ-NOUS DES CHANGEMENTS DE SITUATION FAMILIALE OU PROFESSIONNELLE POUR METTRE À JOUR VOTRE DEMANDE DE LOGEMENT !

Si votre situation s'est modifiée depuis le dépôt de demande de logement, faites-nous parvenir les éléments d'information justifiant ces changements. Nous actualiserons votre demande de logement et l'analyserons au regard des nouveaux éléments transmis.

5/ ENCOURAGEZ NOTRE ACTION !

L'OPAC de la SAVOIE gère près de 9.000 demandes de logement pour environ 2.000 attributions chaque année.

Pour faciliter la prise en compte des besoins des demandeurs de logement, les équipes de l'OPAC de la SAVOIE recherchent quotidiennement des solutions adaptées.

Cette situation rend particulièrement complexe notre mission et nous vous remercions par avance de votre compréhension à l'égard du travail de nos collaborateurs.



Consultez nos disponibilités :

- www.opac-savoie.fr
- Allô Solutions Logement
04 79 96 90 65*

* Service 24h/24 et 7j/7. Tarification traditionnelle d'une communication téléphonique. Durée du message : 2'.

L'OPAC de la SAVOIE, 20 000 logements sur 200 communes savoyardes

5 ANTENNES / 5 SECTEURS / 5 ADRESSES
NOMBRE DE LOGEMENTS PAR COMMUNE
ET PAR ANTENNE

Renvoyez votre dossier à l'Antenne
qui s'occupe de la commune
où vous recherchez une location



ANTENNE DU BASSIN DE CHAMBÉRY

7 rue J. Girard-Madoux -
73024 Chambéry Cedex
Tél. 04.79.68.21.90

CHAMBÉRY ET SES ENVIRONS

Barberaz • 128 logements
Barby • 263
Bassens • 88
Challes-les-Eaux • 31
Chambéry • 514
Cognin • 632
Curienne • 11
Entremont le Vieux • 19
Jacob Bellecombette • 20
La Chapelle
du Mont du Chat • 12
La Motte-Servolex • 512
La Ravoire • 612
La Thuile • 9
Le Bourget du Lac • 91
Puygros • 9
Sonnaz • 33
St Alban Laysse • 72
St Baldoph • 9
St Cassin • 9
St Jean d'Arvey • 68
St Jean de Couz • 6
St Jeoire Prieuré • 54
St Thibaud de Couz • 14
Vimines • 11

AVANT-PAYS SAVOYARD

Avressieux • 4
Belmont-Tramonet • 11
Champagneux • 11
Domessin • 30
Grésin • 10
La Bridoire • 109
Le Pont de Beauvoisin • 224
Lépin le Lac • 9
Les Echelles • 127
Nances • 5
Novalaise • 65
St Alban de Montbel • 14
St Béron • 48
St Genix sur Guiers • 124
St Jean de Chevelu • 8
Verel de Montbel • 5
Yenne • 173

ANTENNE AIX LES BAINS

55, chemin des Moellerons
73100 AIX LES BAINS
Tél. 04.79.35.21.13

Aillon le Jeune • 27 logements
Aix-les-Bains • 1583
Albens • 119
Brisson St-Innocent • 17
Chanaz • 36
Chindrieux • 49
Conjux • 10
Drumettaz-Clarafond • 21
Ecole en Bauges • 6
Grésy sur Aix • 230
Hauteville-Lompnes • 32
Jarsy • 2
La Biolle • 91
La Compôte • 5
La Motte en Bauges • 5
Le Châtelard • 24
Le Montcel • 31
Lescheraines • 46
Méry • 12
Mouxy • 22
Ruffieux • 31
Serrières en Chautagne • 45
Saint Ours • 4
Saint Pierre de Curtille • 10
Tresserve • 150
Vions • 25
Viviers du Lac • 75
Voglans • 66

ANTENNE MAURIENNE

125, forum Saint-Antoine
73300 St Jean de Maurienne
Tél. 04.79.59.80.08

Aiguebelle • 115 logements
Argentine • 31
Aussois • 39
Bessans • 6
Bonneval sur Arc • 2
Epière • 38
Fontcouverte
La Toussuire • 20
Fourneaux • 79
Hermillon • 2
La Chambre • 93
La Chapelle • 6
Lanslebourg Mt Cenis • 32
Lanslevillard • 20
Le Châtel • 8
Le Freney • 9
Les Karellis (Cf Montricher Albanne)
Modane • 465

Montricher Albanne • 27
Montsapey • 5
Orelle • 12
Randens • 26
St André la Praz • 11
St Avre • 22
St Coloman des Villards • 17
St Etienne de Cuines • 70
St François Longchamp • 22
St Georges d'Hurtières • 9
St Jean de Maurienne • 885
St Léger • 3
St Michel de Maurienne • 231
St Rémy de Maurienne • 62
St Sorlin d'Arves • 11
Ste Marie de Cuines • 12
Termignon • 10
Val Fréjus • (cf Modane)
Valloire • 31
Valmeinier • 34
Villargondran • 53

ANTENNE COMBE DE SAVOIE

135-155, route de Chavort
RN 6 - 73800 Montmélian
Tél. 04.79.84.37.60

Aiton • 80 logements
Albertville • 123
Arvillard • 26
Beaufort • 106
Bonvillard • 10
Bourgneuf • 20
Chamousset • 26
Chamoux s/Gelon • 62
Châteauneuf • 20
Chignin • 17
Cohennoz • 6
Coise • 12
Crest-Voland • 16
Cruet • 10
Flumet • 28
Francin • 23
Freterive • 7
Frontenex • 187
Gilly s/Isère • 5
Grésy s/Isère • 71
Grignon • 33
Hauteluze • 25
La Chavanne • 10
La Rochette • 349
La Trinité • 2
Les Marches • 91
Les Mollettes • 47
Marthod • 49
Mercury • 48
Montailleur • 7
Montmélian • 750
Notre Dame
de Bellecombe • 23
Notre Dame
des Millièrès • 54
Plancherine • 6
Queige • 14
St Jean de la Porte • 25
St Pierre d'Albigny • 301
St Vital • 16
St Hélène du Lac • 16
Ste Hélène s/Isère • 83
Thénésol • 8
Tournon • 5
Ugine • 42
Venthon • 14
Verrens - Arvey • 11
Villard Léger • 2
Villard s/Doron • 24

ANTENNE TARENNAISE

301, avenue des Salines
Royales - 73600 MOUTIERS
Tél 04.79.24.25.25

Aigueblanche • 140 logements
Aime • 201
Bellentre • 25
Bourg St Maurice • 678
Bozel • 57
Brides les Bains • 40
Cevins • 23
Champagny en Vanoise • 45
Esserts Blay • 15
Feissons s/Isère • 30
La Bâthie • 58
La Côte d'Aime • 10
La Léchère • 185
La Perrière - La Tania • 23
Landry • 44
Le Bois • 10
Les Arcs (Cf Bourg St Maurice)
Les Allues-Méribel • 162
Les Avanchers - Valmorel • 37
Longefoy • 6
Macôt-la Plagne • 161
Montagny • 8
Montgirod Centron • 6
Montvalezan • 41
Moûtiers • 547
Peisey-Nancroix • 8
Planay • 15
Pralognan la Vanoise • 34
Rognaix • 21
Salins les Thermes • 15
Séez • 74
St Bon-Courchevel • 200
St Jean de Belleville • 4
St Marcel • 22
St Martin de Belleville • 259
St Oyen • 6
St Paul s/Isère • 12
Ste Foy Tarentaise • 10
Tignes • 258
Val d'Isère • 62



- Antenne d'Aix-les-Bains
- Antenne du Bassin de Chambéry
- Antenne de la Combe de Savoie
- Antenne de Maurienne
- Antenne de Tarentaise

Motif de votre demande. Numérotez par ordre d'importance (1,2,3) vos 3 principaux motifs

Sans logement ou hébergé ou en logement temporaire <input type="checkbox"/>	Logement trop cher <input type="checkbox"/>	Mutation professionnelle <input type="checkbox"/>
Démolition <input type="checkbox"/>	Logement trop grand <input type="checkbox"/>	Rapprochement du lieu de travail <input type="checkbox"/>
Logement non décent, insalubre ou dangereux ou local impropre à l'habitation (cave, sous-sol, garage, combles, cabane...) <input type="checkbox"/>	Divorce, séparation <input type="checkbox"/>	Rapprochement des équipements et services <input type="checkbox"/>
Logement repris ou mis en vente par son propriétaire <input type="checkbox"/>	Décohabitation <input type="checkbox"/>	Rapprochement de la famille <input type="checkbox"/>
En procédure d'expulsion <input type="checkbox"/>	Logement trop petit <input type="checkbox"/>	Accédant à la propriété en difficulté <input type="checkbox"/>
Si jugement d'expulsion, date du jugement : <input type="text"/>	Futur mariage, concubinage, PACS <input type="checkbox"/>	Autre motif particulier (précisez) : <input type="text"/>
Violences familiales <input type="checkbox"/>	Regroupement familial <input type="checkbox"/>	
Handicap <input type="checkbox"/>	Assistant(e) maternel(le) ou familiale <input type="checkbox"/>	
Raisons de santé <input type="checkbox"/>	Problèmes d'environnement ou de voisinage <input type="checkbox"/>	

Le logement que vous recherchez

Appartement Maison Indifférent Souhaitez-vous un parking ? Oui Non

Type de logement : (cochez 2 types au plus) : Chambre T1 T2 T3 T4 T5 T6 et plus

Acceptez-vous : un logement en rez-de-chaussée ? Oui Non Acceptez-vous : un logement sans ascenseur ? Oui Non

Montant maximum de la dépense de logement (loyer + charges) que vous êtes prêt(e) à supporter : €

LOCALISATION SOUHAITÉE

Choix	Communes souhaitées	Arrondissement(s) ou quartier(s) souhaité(s) ⁽¹⁾
Choix 1		
Choix 2		
Choix 3		
Choix 4		
Choix 5		
Choix 6		
Choix 7		
Choix 8		

Acceptez-vous que votre demande soit élargie aux autres communes de l'agglomération (communauté urbaine ou d'agglomération ou de communes) ? Oui Non

Si vous-même ou l'une des personnes à loger est handicapé(e) et si le logement que vous recherchez doit être adapté à ce handicap, cochez la case et remplissez le complément à la demande prévu à cet effet.

Précisions complémentaires

Souhaitez-vous effectuer le renouvellement de votre demande par voie électronique ? Oui Non

Si oui, vous recevrez le formulaire de renouvellement à l'adresse électronique que vous avez indiquée à la page 1

En déposant votre demande, vous attestez l'exactitude des informations mentionnées ci-dessus et vous vous engagez à signaler tout changement de situation pouvant modifier les renseignements fournis.

Le :

(1) : facultatif

Toute fausse déclaration est passible des peines mentionnées aux articles 441-6 et 441-7 du Code pénal.
Les informations figurant sur cet imprimé feront l'objet d'un traitement informatisé. Conformément à l'article 39 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder à tout moment aux informations vous concernant auprès du service qui a enregistré votre demande. Ces informations seront accessibles aux bailleurs sociaux, services, collectivités territoriales et autres réservataires de logements mentionnés à l'article R.441-2-6 du code de la construction et de l'habitation.

Cadre réservé au service Numéro de dossier :

Avez-vous déjà déposé une demande de logement locatif social ? Oui Non Si oui, numéro unique d'enregistrement attribué :

Le demandeur Monsieur Madame

Nom :

Nom de jeune fille :

Prénom :

Date de naissance : Nationalité : Française Union européenne Hors Union européenne

Situation familiale : Célibataire Marié(e) Divorcé(e) Séparé(e) Pacsé(e) Concubin(e) Veuf(ve)

Tél. Domicile Portable Tél. travail

Mail ⁽¹⁾ : @

ADRESSE OÙ LE COURRIER DOIT VOUS ÊTRE ENVOYÉ

Bâtiment : Escalier : Étage : Appartement :

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Complément d'adresse :

Code postal : Localité :

Pays :

Si vous êtes hébergé(e), personne ou structure hébergeante :

ADRESSE DU LOGEMENT OÙ VOUS VIVEZ ACTUELLEMENT (SI ELLE EST DIFFÉRENTE)

Bâtiment : Escalier : Étage : Appartement :

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Complément d'adresse :

Code postal : Localité :

Pays :

Si vous êtes hébergé(e), personne ou structure hébergeante :

Votre conjoint ou le futur co-titulaire du bail Monsieur Madame

Nom :

Nom de jeune fille :

Prénom :

Date de naissance : Nationalité : Française Union européenne Hors Union européenne

Situation familiale : Célibataire Marié(e) Divorcé(e) Séparé(e) Pacsé(e) Concubin(e) Veuf(ve)

Tél. Domicile Portable Tél. travail

Lien avec le demandeur : Conjoint Pacsé(e) Concubin(e) Co-locataire (s'il y a d'autres futurs co-titulaires du bail, donnez les informations sur une feuille complémentaire)

Personnes fiscalement à votre charge ou à la charge de votre conjoint ou du futur co-titulaire du bail qui vivront dans le logement

	Date de naissance	Sexe M/F	Lien de parenté parent enfant autre
1 Nom <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prénom <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2 Nom <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prénom <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) : facultatif

	Date de naissance	Sexe M/F	Lien de parenté parent enfant autre
3 Nom	J J M M A A A A	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prénom			
4 Nom	J J M M A A A A	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prénom			
5 Nom	J J M M A A A A	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prénom			
6 Nom	J J M M A A A A	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prénom			
7 Nom	J J M M A A A A	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prénom			
8 Nom	J J M M A A A A	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prénom			

(s'il y a plus de 8 personnes à charge, joignez un tableau complémentaire)

Si naissance attendue, nombre d'enfants à naître ? Date de naissance prévue J J M M A A A A

Si vous avez des enfants en garde alternée ou en droit de visite :

	Date de naissance	Sexe M/F	Garde alternée	Droit de visite	Date de naissance	Sexe M/F	Garde alternée	Droit de visite
1er enfant	J J M M A A A A	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	3ème enfant	J J M M A A A A	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2ème enfant	J J M M A A A A	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	4ème enfant	J J M M A A A A	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Situation professionnelle

LE DEMANDEUR

Profession : _____

CDI (ou fonctionnaire) CDD, stage, intérim Artisan, commerçant, profession libérale

Chômage Apprenti Étudiant Retraité Autre

Avez-vous plusieurs employeurs ? Oui Non

Nom de votre employeur (si vous en avez plusieurs, employeur principal) _____

Commune du lieu de travail : _____

Code postal : _____ Pays : _____

Si votre employeur cotise à un (ou des) organisme(s) collecteur(s) du 1% logement (Action logement), indiquez son nom : _____

LE CONJOINT OU LE FUTUR CO-TITULAIRE DU BAIL

Profession : _____

CDI (ou fonctionnaire) CDD, stage, intérim Artisan, commerçant, profession libérale

Chômage Apprenti Étudiant Retraité Autre

A-t-il plusieurs employeurs ? Oui Non

Nom de l'employeur (s'il en a plusieurs, employeur principal) _____

Commune du lieu de travail : _____

Code postal : _____ Pays : _____

Si son employeur cotise à un (ou des) organisme(s) collecteur(s) du 1% logement (Action logement), indiquez son nom : _____

Revenu fiscal de référence	Avis d'imposition du demandeur et de son conjoint	Autre avis d'imposition (concubin ou futur co-titulaire du bail)
Sur les revenus de l'année 20 (année en cours moins 2)	_____ €	_____ €
Sur les revenus de l'année 20 (année en cours moins 1)	_____ €	_____ €

(si vous avez reçu l'avis d'imposition ou de non imposition N-1)

Ressources mensuelles du demandeur, du conjoint, du concubin ou du futur co-titulaire du bail et des personnes fiscalement à charge qui vivront dans le logement. (hors AL/APL)

Montant net en euros par mois (sans les centimes)	Demandeur	Conjoint ou concubin et/ou futur co-titulaire du bail	Autres personnes fiscalement à charge du demandeur, du conjoint, du concubin ou du co-titulaire du bail (autres que votre conjoint, concubin ou futur co-titulaire du bail)
Salaire ou revenu d'activité.....	€	€	€
Retraite.....	€	€	€
Allocation chômage / Indemnités.....	€	€	€
Pension alimentaire reçue.....	€	€	€
Pension d'invalidité.....	€	€	€
Allocations familiales.....	€	€	€
Allocation d'adulte handicapé (AAH).....	€	€	€
Alloc. d'éducation d'enfant handicapé (AEEH).....	€	€	€
Alloc. journalière de présence parentale (AJPP).....	€	€	€
Revenu de solidarité active (RSA).....	€	€	€
Allocation Jeune enfant (PAJE.).....	€	€	€
Allocation de Minimum Vieillesse.....	€	€	€
Bourse étudiant.....	€	€	€
Autres (hors AL ou APL).....	€	€	€
Pension alimentaire versée.....	-	-	-

Logement actuel (cochez une seule case)

Locataire HLM <input type="checkbox"/> Nom de l'organisme bailleur : _____ Depuis le J J M M A A A A (2)	Sous-locataire ou hébergé dans un logement à titre temporaire <input type="checkbox"/> Depuis le J J M M A A A A (2)	Chez vos parents ou vos enfants <input type="checkbox"/> Chez un particulier <input type="checkbox"/> Logé à titre gratuit <input type="checkbox"/> Logement de fonction <input type="checkbox"/> Propriétaire occupant <input type="checkbox"/> Camping, caravaning <input type="checkbox"/> Logé dans un hôtel <input type="checkbox"/> Sans abri ou habitat de fortune <input type="checkbox"/> Dans un squat <input type="checkbox"/>
Locataire parc privé <input type="checkbox"/> Résidence sociale ou foyer (FJT,FTM, FPA, FPH) ou pension de famille (maison-relais) <input type="checkbox"/> Depuis le J J M M A A A A (2) Nom de la structure : _____	Structure d'hébergement (CHRS, CHU, CADA, autres) <input type="checkbox"/> Depuis le J J M M A A A A (2) Nom du centre : _____	
Résidence hôtelière à vocation sociale (RHVS) <input type="checkbox"/> Depuis le J J M M A A A A (2)	Centre départemental de l'enfance et de la famille ou centre maternel <input type="checkbox"/> Depuis le J J M M A A A A (2)	
Résidence étudiant <input type="checkbox"/>		

Si vous payez un loyer ou une redevance _____ € Si vous percevez l'AL ou l'APL, montant mensuel : _____ €
montant mensuel (loyer + charges) :

Combien de personnes habitent dans le logement actuel ? **Catégorie** : Appartement Maison

Type de logement : Chambre T1 T2 T3 T4 T5 T6 et plus Surface : _____ m²

Êtes-vous (ou votre conjoint ou le futur co-titulaire du bail) propriétaire d'un logement autre que celui que vous habitez ? Oui Non

Si oui : Commune : _____ Code postal : _____

Pays : _____

Type de logement : Chambre T1 T2 T3 T4 T5 T6 et plus

(2) : à renseigner si vous le savez



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé
du logement

NOTICE EXPLICATIVE POUR REMPLIR L'IMPRIME DE DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL


N° 51423#02

Les **ASSOCIATIONS** qui font une demande de logement en vue de le sous-louer doivent renseigner uniquement les rubriques :

- page 1 : le demandeur : nom, adresse du domicile, téléphone, mél. ;
- page 4 : le logement que vous recherchez.

INFORMATIONS GENERALES

- Votre demande doit être correctement et intégralement remplie, au stylo noir si elle est remplie à la main.
- Pour que votre demande soit enregistrée, vous devez produire **la copie d'une pièce d'identité**.
Si vous êtes de nationalité étrangère et que vous n'avez pas la nationalité d'un pays membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen ou de la Suisse, vous devez produire une copie :
 - de votre titre de séjour ;
 - ou d'un récépissé de la demande de renouvellement de votre titre de séjour ;
 - ou un récépissé délivré au titre de l'asile d'une durée de trois mois renouvelable portant la mention « reconnu réfugié, autorise son titulaire à travailler » ou « reconnu apatride, autorise son titulaire à travailler » ou « décision favorable de l'OFPRA/de la CNDA en date du... Le titulaire est autorisé à travailler » ou « a demandé la délivrance d'un premier titre de séjour » ;
- L'enregistrement de votre demande est un droit. Il ne peut pas vous être refusé au motif que vous ne présentez pas de pièces justificatives autres que celles prévues ci-dessus.
- Vous ne devez faire qu'une seule demande si toutes les communes où vous souhaitez obtenir un logement sont situées :
 - en Île de France, c'est-à-dire dans les départements 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95
 - ou dans le même département, hors Île-de-France.
- Vous recevrez dans un délai maximum d'un mois une attestation d'enregistrement indiquant le numéro départemental (ou régional en Île-de-France) de votre demande. Ce numéro garantit votre inscription en tant que demandeur de logement locatif social et certifie la date de cette demande.
- Vous devez signaler tout changement dans votre situation.
- Votre demande a une durée de validité de 12 mois et doit être renouvelée 1 mois avant la date de son expiration. Si vous souhaitez recevoir le formulaire de renouvellement par voie électronique, indiquez-le à la dernière page de votre demande.

- Certains courriers pourront vous être adressés en recommandé. Il est important que vous en preniez connaissance dans les meilleurs délais.
- Pour que votre demande soit instruite, vous devrez fournir des pièces justifiant la sincérité et l'exactitude de votre déclaration et permettant de vérifier que vous remplissez les conditions d'accès au logement social.

PRECISIONS CONCERNANT CERTAINES RUBRIQUES DE L'IMPRIME

Page 1 : LE DEMANDEUR

La demande concerne l'ensemble des personnes qui vivront dans le logement (il s'agit des personnes considérées comme vivant au foyer au sens de l'article L 442-12 du code de la construction et de l'habitation).

Outre vous-même, ce sont celles que vous indiquerez aux rubriques : « le conjoint ou le futur co-titulaire de bail » et « Personnes fiscalement à votre charge ou à la charge de votre conjoint ou du futur co-titulaire du bail qui vivront dans le logement »

Attention, sauf en cas de changement de situation, une même personne ne peut normalement figurer que sur une seule demande de logement.

Indiquez au moins un numéro de téléphone afin de pouvoir être contacté rapidement, en cas de besoin.

- « Adresse où le courrier doit vous être envoyé »

Vous devez renseigner très précisément cette rubrique : votre demande peut être radiée s'il est impossible de vous contacter.

Si vous êtes domicilié à l'étranger et que votre code postal dépasse le nombre de cases prévues, vous pouvez renseigner ce code sur la ligne « complément d'adresse ».

Si vous êtes sans domicile fixe, vous devez fournir une adresse postale où vous serez certain de recevoir le courrier. Vous pouvez obtenir une domiciliation postale auprès du Centre d'action sociale de votre commune ou d'un organisme ou d'une association agréé pour délivrer une attestation de domicile.

Si vous êtes hébergé chez un parent, un ami, indiquez le nom de cette personne (chez Monsieur ou Madame). Si vous êtes hébergé ou domicilié par un organisme ou une association, indiquez son nom.

- « Adresse du logement où vous vivez actuellement (si elle est différente)

Si l'adresse de votre logement n'est pas la même que celle où le courrier doit vous être envoyé, indiquez-le dans cette rubrique.

Page 1 : VOTRE CONJOINT OU LE FUTUR CO-TITULAIRE DU BAIL

Si vous voulez louer le futur logement avec une autre personne qui n'est, ni votre conjoint, ni votre partenaire de Pacs, ni votre concubin notoire et qui n'est pas fiscalement à votre charge ou à la leur, vous devez déclarer cette personne comme co-titulaire du bail.

Page 1 : PERSONNES FISCALEMENT A VOTRE CHARGE OU A LA CHARGE DE VOTRE CONJOINT OU DU FUTUR CO-TITULAIRE DU BAIL QUI VIVRONT DANS LE LOGEMENT

Il s'agit des personnes, qui, sur l'avis d'imposition, sont rattachées à votre foyer fiscal, à celui de votre conjoint ou du futur co-titulaire du bail :

- les enfants de moins de 18 ans ou infirmes ;
- en cas de garde alternée au domicile de chacun des parents, les enfants de moins de 18 ans ;
- les personnes titulaires d'une carte d'invalidité rattachées au foyer fiscal ;
- toute personne majeure rattachée au foyer fiscal :
 - o âgée de moins de 21 ans,
 - o ou de moins de 25 ans lorsqu'elle poursuit ses études,
 - o ou, quel que soit son âge, lorsqu'elle est atteinte d'une infirmité.

Les personnes qui vivent dans le logement et qui n'entrent pas dans l'une de ces catégories, ni ne sont co-titulaires du bail, ne seront pas prises en compte pour déterminer la taille du futur logement.

Page 2 : SITUATION PROFESSIONNELLE

- « Cotisation de l'employeur au 1% logement (Action Logement) » :

Cette information peut être obtenue auprès du service du personnel, du service social ou du comité d'entreprise de l'entreprise employeur. Indiquez le nom du collecteur.

Page 2 : REVENU FISCAL DE REFERENCE du demandeur et des autres personnes qui vivront dans le logement

Le **revenu fiscal de référence** figure sur l'avis d'impôt sur le revenu en-dessous de la mention « INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES ».

Pour renseigner la première ligne, indiquez le montant figurant sur l'avis d'imposition concernant les revenus perçus 2 ans (N-2) avant la date de votre demande (ou de son renouvellement).

Si vous avez reçu l'avis d'imposition sur les revenus perçus l'année précédant la date de votre demande (N-1) (ou de son renouvellement), **vous renseignerez également la deuxième ligne**

Si vous êtes séparé judiciairement de votre conjoint ou victime de violence conjugale attestée par un dépôt de plainte et si votre avis d'imposition est commun avec ce conjoint, ne mentionnez que la part correspondant à vos propres revenus.

Si vous et/ou le co-titulaire du bail ne payez pas d'impôt, vous devez quand même indiquer le montant du revenu fiscal de référence figurant sur votre avis de non imposition. Si vous n'avez pas reçu d'avis d'imposition ou de non imposition, indiquez-le en page 4 dans la rubrique « précisions complémentaires ».

Page 3 : RESSOURCES MENSUELLES DU DEMANDEUR, DU CONJOINT OU DU FUTUR CO-TITULAIRE DU BAIL ET DES PERSONNES FISCALEMENT A CHARGE QUI VIVRONT DANS LE LOGEMENT

Cette rubrique doit être renseignée avec les informations les plus récentes.

Vous devez indiquer des montants mensuels nets, après déduction des cotisations sociales. N'indiquez pas le montant de l'allocation logement (AL) ou aide personnalisée pour le

logement (APL) perçue dans cette rubrique. Ces informations sont à renseigner dans la rubrique « logement actuel ».

Lorsque, pour une des catégories de ressources, le montant varie d'un mois sur l'autre, vous pouvez prendre le total des ressources de l'année écoulée et le diviser par 12 pour obtenir un montant mensuel moyen : par exemple, si vous avez eu plusieurs employeurs ou que vous n'avez pas travaillé de façon régulière.

Dans la colonne « Autres personnes fiscalement à charge du demandeur, conjoint, concubin ou co-titulaire du bail », indiquez l'ensemble des ressources mensuelles des personnes fiscalement à votre charge (autres que vous-même) ou à la charge de votre conjoint, concubin ou futur co-titulaire du bail.

Page 3 : LOGEMENT ACTUEL

Ne cochez qu'une seule case.

Si vous êtes logé dans une structure de type foyer ou centre d'hébergement, vous pouvez demander à son gestionnaire quel est son statut exact parmi la liste ci-dessous.

Résidence sociale ou foyer (FJT, FTM, FPA, FPH), pension de famille (maison relais, résidence accueil) : FJT = foyer de jeunes travailleurs ; FTM = foyer de travailleurs migrants ; FPA = foyer de personnes âgées ; FPH = foyer de personnes handicapées.

Structure d'hébergement : CHRS = centre d'hébergement et de réinsertion sociale ; CHU = centre d'hébergement d'urgence ; CADA = centre d'accueil pour demandeurs d'asile ; CPH = centre provisoire d'hébergement.

page 4 : LE MOTIF DE VOTRE DEMANDE

Indiquez les 3 principaux motifs en indiquant 1 pour le plus important, puis 2 et 3.

Si le motif de votre demande n'est pas prévu, cochez « autre motif particulier » et précisez quel est ce motif.

page 4 : LE LOGEMENT QUE VOUS RECHERCHEZ

- « Localisation souhaitée »

Indiquez par ordre de préférence les communes où vous souhaitez obtenir un logement (choix 1 = votre première préférence).

Si vous faites une demande à Paris, vous pouvez faire un choix par arrondissements (un ou plusieurs arrondissements). Vous pouvez aussi demander tout Paris.

Pour les grandes villes, vous pouvez également, si vous le souhaitez, indiquer un arrondissement ou un quartier.

- « Logement adapté au handicap »

Si vous-même ou l'une des personnes à loger est handicapé(e) et si le logement que vous recherchez doit être adapté à ce handicap, il vous est conseillé de le signaler et de remplir le complément à la demande qui permet de connaître la nature du handicap et les équipements à prévoir pour le futur logement.

Ce complément peut également être utilisé pour demander un logement adapté aux besoins d'une personne âgée **en situation de perte d'autonomie**. Si vous-même ou l'une des personnes à loger est âgée et nécessite de ce fait un logement adapté, il vous est conseillé de remplir ce complément en renseignant les besoins de la personne âgée dans les rubriques prévues pour la personne handicapée.